

# ERIKS

## Procédure d'installation, d'utilisation & de maintenance des enveloppes de protection Plastiques



### Instructions d'installation

1. Positionner vers l'extérieur l'indicateur de fuite, enrouler l'enveloppe de protection autour de l'élément à protéger.
2. Utiliser les bandes VELCRO afin de maintenir l'enveloppe de protection en place.
3. Orienter l'enveloppe de protection de manière à ce que l'indicateur de fuite soit visible depuis la zone d'inspection.
4. Tenir dans chaque main les extrémités des cordons de serrage et les serrer fermement le long du tuyau.
5. Faire un nœud plat de chaque côté de l'enveloppe de protection (voir schéma ci-dessous).
6. Une fois correctement installée, l'enveloppe de protection est opérationnelle.

#### Instruction pour la réalisation du nœud plat

- a- Tourner une extrémité de la corde autour de l'autre, en commençant par la droite,
- b- Faire une seconde boucle dans l'autre sens, en commençant par la gauche.



L'utilisation d'un autre type de nœud ou une procédure différente peut entraîner le détachement de l'enveloppe de protection en cas de fuites sous pression.

### Instructions d'utilisation

#### Modèle avec Indicateur :

- 1- Les enveloppes de protection ont été conçues pour éviter les accidents graves liés aux fuites et aux projections de produits dangereux.
- 2- Les enveloppes de protection sont efficaces une fois installées correctement et de sorte que l'indicateur de fuite puisse être facilement vérifié.
- 3- L'indicateur de fuite est conçu comme un dispositif d'alerte signalant une fuite.
- 4- Une fois installé et en cas de fuite, l'indicateur change de couleur signalant alors une exposition à un produit chimique. La couleur dépend du pH de la substance chimique, rouge pour les acides et vert pour les alcalins.
- 5- En cas de fuite ou de projection importante, l'enveloppe protège le personnel situé à proximité et permet à la substance dangereuse d'être contenue.
- 6- Nous recommandons une intervention immédiate en cas de fuite ou de projection.
- 7- En cas de fuite, l'enveloppe de protection doit être vérifiée ainsi que l'indicateur de fuite remplacé avant toute nouvelle utilisation.

#### Modèle transparent :

- 1- Les enveloppes de protection ont été conçues pour éviter les accidents graves liés aux fuites et aux projections de produits dangereux.
- 2- Les enveloppes de protection sont efficaces une fois installées correctement.
- 3- En cas de fuite ou de projection, l'enveloppe de protection protège le personnel situé à proximité.
- 4- Le modèle transparent vous permet une visibilité et un contrôle des éventuelles fuites ou projections. Une fois la manchette saturée, un débordement du produit peut se produire.
- 5- Nous recommandons une intervention immédiate en cas de fuite ou de projection.
- 6- En cas d'accident, l'enveloppe doit être vérifiée avant toute nouvelle utilisation.

#### Instructions de maintenance :

- 1- Les enveloppes de protection doivent être au minimum vérifiées une fois par semestre. Vérifier l'indicateur de fuite, le changement de couleur éventuel de l'enveloppe, la présence de déchirures et l'état des cordons.
- 2- Toujours remplacer l'enveloppe en cas de déchirure, d'endommagement, de raideur, de casse, ou tout autre signe d'usure.
- 3- Si l'enveloppe de protection a été soumise à une exposition de produit chimique, toujours vérifier son état avant sa réutilisation. Nous recommandons le remplacement de l'enveloppe en cas de contact de produits chimiques sur l'entièreté de la surface de l'enveloppe.
- 4- Toujours remplacer l'indicateur de fuite s'il a été exposé à un produit chimique et / ou si sa couleur est autre que jaune ou orange.
- 5- Les enveloppes de protection doivent être changées tous les 3 ans si elles sont utilisées dans un environnement extérieur. Pour une utilisation intérieure, changer les enveloppes de protection en fonction de l'usure.
- 6- Merci de nous consulter pour toutes questions concernant les conditions de sécurité des enveloppes de protection.

ERIKS SAS, 16 rue Fresnel, 78310 Coignières, tel. 00 33 (0)1 34 82 10 00, fax 00 33 (0)1 34 82 10 20

Toutes précautions ont été prises pour contrôler les faits et dimensions : aucune responsabilité ne peut être acceptée pour les éventuelles erreurs ou omissions.  
Nos améliorations sont constantes et les spécifications indiquées sont sujettes à modifications sans préavis.  
Cette documentation annule et remplace toute documentation antérieure.